



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 68614

## Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des personnels hospitaliers quant au recrutement de masseurs-kinésithérapeutes. En effet un grand nombre de centres hospitaliers, dont celui de Lavaur, dans le département du Tarn, éprouvent les plus grandes difficultés à recruter des masseurs-kinésithérapeutes notamment dans la fonction publique hospitalière. Les raisons de ces difficultés sont connues : faiblesse des rémunérations comparées à celles du secteur libéral, faible *numerus clausus* des écoles ensuite. Aujourd'hui, nous vivons une situation absurde où des jeunes étudiants quittent la France pour la Belgique notamment, pour contourner les *numerus clausus*, alors que dans le même temps nos centres hospitaliers sont obligés de recruter de jeunes Européens dont les diplômes ne vaudraient pas le diplôme français. Il lui demande donc ce qu'elle compte faire pour remédier à cette situation qui ne cesse de s'aggraver.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68614

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 janvier 2010, page 248

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)